



## ARRETE DGS/RH/N° 2025-148 PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU D'AVANCEMENT DE L'ANNEE 2025 RELATIF AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

**La Présidente de la Communauté de Communes de Marie-Galante,**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu** les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu** la délibération n°2025-10-72 en date du 05 novembre 2025 fixant les taux d'avancement de grade pour l'année 2025 ;
- Vu** l'arrêté en date du 30 décembre 2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial ;
- Considérant** qu'il y a lieu d'établir le Tableau Annuel d'Avancement 2025 concernant le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'ancienneté est arrêté comme suit pour l'année 2025 :

ORDRE DE PRIORITE	NOM D'USAGE PRENOM	GRADE ACTUEL	DATE D'EFFET SOUHAITE DE L'AVANCEMENT	EXAMEN PROFESSIONNEL OU À L'ANCIENNETÉ
1	BERNAY Frantz, Nazaire	Adjoint technique	05/11/2025	A l'ancienneté
2	COLVIL Jean-François	Adjoint technique	05/11/2025	A l'ancienneté
3	MAVOUNZI Robert, Joël	Adjoint technique	05/11/2025	A l'ancienneté

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	3	3
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	3	3

**ARTICLE 2** : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

**ARTICLE 3** : La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux et/ou hiérarchique ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Grand-Bourg, le 13 novembre 2025

Docteur Maryse EIZON

Présidente de la Communauté de Communes de Marie-Galante



Rue du Fort - BP 48  
97112 GRAND-BOURG  
☎ +590 590 97 83 58  
🌐 [paysmariegalante.fr](http://paysmariegalante.fr)